#

# FEVRIER 2020

**SANDRINE BERESSI**

**AVOCATE**

# POURQUOI VOTRE AVOCAT EST EN GRÈVE ?

**La réforme des retraites, telle qu’elle nous est IMPOSEE, génère de graves injustices.**

**Le Régime Universel va générer des inégalités.**

**On l’a déjà dit la Caisse de retraites de avocats (CNBF) est Autonome, Excédentaire et Solidaire.**

**Solidarité entre les avocats mais aussi avec tous les retraités puisque la CNBF verse près de 100 MILLIONS d’euros chaque année au régime général.**

**Pour chaque avocat c’est environ 1450 € versés non pas pour lui mais pour la solidarité alors que par exemple un salarié verse moins de 200 € du fait de la démographie.**

## Des chiffres mais pas que…

* **Lorsque vous versez, par exemple, 1200 € à votre avocat pour une procédure :**

**200 € vont à la TVA**

**600 € environ payent les charges dont les cotisations**

**Restent entre 400 € AVANT IMPOT SUR LE REVENU et CSG/CRDS.**

**Gardez en tête qu’une procédure se sont plusieurs heures de travail que nous ne vous facturons pas toujours car cela alourdirait considérablement votre facture.**

**Augmenter notre cotisation de 100 %, car c’est bien de cela qu’il s’agit passer de 14 % à 28 % c’est 100 % d’augmentation, conduira soit à augmenter nos honoraires pour supporter ce coût soit à fermer nos cabinets.**

**A l’arrivée c’est toujours le justiciable qui en pâtira : soit parce qu’il devra payer** **plus cher pour être défendu soit parce qu’il n’y aura plus d’avocat de proximité pour le défendre.**

**L’avocat ce n’est pas seulement celui que vous voyez dans les médias et qui défend des causes dont la portée médiatique est retentissante.**

**L’avocat c’est aussi celui qui vous défend au quotidien quand :**

* **vous êtes étranglé par vos crédits à la consommation**
* **votre conjoint veut vous empêcher de voir vos enfants**
* **on veut vous placer sous un régime de tutelle ou curatelle**
* **l’Assurance Maladie refuse de vous indemniser**

**Cette proximité là est à défendre à tout prix et c’est bien notre revendication lorsque nous refusons que se profile la disparition des petits cabinets au profit des legaltechs ou des grosses structures qui refusent de participer à l’aide juridictionnelle.**

**Il y a en France seulement 1 avocat pour 1074 habitants ; l’impact de la réforme des retraites serait fortement négatif puisqu’il contribuerait potentiellement à faire disparaître plusieurs milliers d’avocats : encore un accès réduit à la justice pour les plus démunis. Rappelons que nous sommes l’un des pays dans le monde où le nombre d’avocats par habitants est le plus faible.**

**La solidarité nationale des avocats s’exprime aussi par leur travail à l’aide juridictionnelle. Nous assumons aux lieu et place de l’Etat une mission de service public. Car lorsque l’Etat nous paye sur une procédure 1 heure de travail, nous en fournissons 4 de notre poche !**

**Le gouvernement dit et fait dire que notre grève désorganise la justice ! Mais quand on lui demande pourquoi la France, 6e puissance mondiale, chute au 35e rang pour son budget alloué à la justice… pas de réponse.**

**Si la Justice ne s’effondre pas c’est parce qu’au quotidien des êtres dévoués que sont les magistrats, les greffiers et les avocats maintiennent son fonctionnement malgré ce pauvre budget et ces moyens scandaleusement réduits.**

**La vérité c’est qu’en Seine Saint-Denis, le Syndicat de la Magistrature, l’Union Syndicale des Magistrats (principal syndicat de l’ordre judiciaire) et la CGT des Chancelleries nous soutiennent et le disent dans un communiqué commun du 14 février !**

**Soutenez votre avocat !**

**Votre bien dévouée.**